

Verbatim du conseil municipal d'Ortaffa du mardi 13/04/2023
Re transcription de l'enregistrement audio

Raymond Pla demande à la DGS, Marie Giné, de faire l'appel.

**Présents : Mathieu Baiges, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

**Absents excusés : Michel Barcelo (Procuration donnée à Raymond Pla)*

**DGS : Marie Giné*

Raymond Pla demande à la DGS, Marie Giné, de faire l'appel. Elle confirme que le quorum est atteint.

Raymond Pla indique que Vanessa Lebreton va arriver.

(1mn07s) Élection du secrétaire de séance

Raymond Pla propose la candidature de *Xavier Lougarre*

Pierre Ortal demande à Louis Klee si le groupe DMO propose qu'il y ait 2 secrétaires de séance.

Louis Klee : « Ça m'est personnellement indifférent. De tout façon on fait le verbatim. »

Raymond Pla précise qu'il n'y a pas d'autres candidats et passe au vote

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny

Louis Klee fait la remarque : « Le fait d'avoir 2 secrétaires a ceci d'utile de pouvoir discuter du PV en amont et tomber d'accord sur une version et de s'éviter toute une série de couacs dans le PV » Il rappelle que le PV est un document juridique qui atteste de ce qui a été dit. « Ce n'est pas parce que nous on décide quelque chose ou qu'on vote quelque chose que ça existe parce qu'on s'est parlé. Ça existe parce que c'est consigné sur le PV. C'est donc extrêmement important que le PV soit le plus exact possible » Il précise que compte tenu des conditions actuelles du Conseil Municipal il est mieux d'avoir 2 secrétaires représentatifs des groupes du conseil qui conviennent solidairement d'un contenu de PV qui sera présenté après au Maire.

Raymond Pla : « OK merci on va y réfléchir »

(3mn26s) Approbation du PV du CM du 30/03/23

Raymond Pla précise qu'ils ont modifié le projet de PV envoyé :

page 2 : concernant l'approbation du PV du 21/02/23 : inscription du vote contre de *Danielle Figuères* et 3 abstentions *André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

Page 34 : concernant la demande de protection fonctionnelle de Mme Sadourny, remplacer principalement par uniquement « *cette protection consiste uniquement à prendre en charge les frais d'avocats de l'élu* »

Page 36 : concernant la demande de protection fonctionnelle de Mme Ballanéda, remplacer principalement par uniquement « *cette protection consiste uniquement à prendre en charge les frais d'avocats de l'élu* »

Raymond Pla demande s'il y a d'autres observations.

Louis Klee indique que le groupe DMO a fait par mail des observations concernant le contenu de la délibération de protection fonctionnelle de Mme Ballaneda.

Silence. Aucune réaction

Raymond Pla lit : « Mme Ballanéda déclare le 18 janvier 2023, sa maman aurait elle aussi été destinataire d'un courrier anonyme contenant les mêmes propos calomnieux et diffamatoires, ainsi que sa grand-mère puis l'ensemble des élus du groupe DMO. »

Marie Giné : « L'avocat de la commune nous a conseillé d'ajouter déclare, chose qui a été faite par rapport à votre remarque »

Raymond Pla : « Voila la modification qui a été faite »

Louis Klee indique que l'emploi du conditionnel n'est pas adéquat.

Marie Giné : « C'est pour ça qu'il a été ajouté déclare »

Pierre Ortal demande s'ils ont supprimé l'emploi du conditionnel.

Marie Giné : « Non il y a toujours l'emploi du conditionnel, mais il a été ajouté déclare. Comme ça ça justifie l'emploi du conditionnel. Ça ne laisse pas place à une interprétation »

Louis Klee : « Pourquoi le conditionnel ? J'ai du mal à comprendre dans la mesure où c'est un ensemble de pièces qui a été déposé à la Gendarmerie». Il trouve très étrange qu'on utilise le conditionnel. « Si c'est le cas le groupe DMO fera un recours au contentieux pour ça. Ça ce n'est pas possible »

Pierre Ortal : « D'autant plus que vous n'utilisez pas le conditionnel pour celle de Marie-Pierre Sadourny ». Il rappelle au maire qu'il avait lui-même indiqué au Conseil Municipal avoir reçu une

lettre anonyme concernant Mme Ballanéda et demande : « C'est au conditionnel ou ce n'est pas au conditionnel la lettre que tu as reçue ? Est-ce que ça a eu lieu ou est-ce que ça aurait pu ? »

Marie Giné : « Mais est-ce qu'il y a un passage pour lequel le conditionnel est employé concernant ce courrier reçu en mairie ? »

Pierre Ortal précise que justement ce courrier reçu en mairie n'est même pas mentionné dans le PV. En revanche il confirme qu'elle emploie le conditionnel sur la lettre reçue par la mère de Mme Ballanéda . « Vous faite une différence. Pour moi ce qu'a déclaré Mme Sadourny n'a pas été mis au conditionnel. »

Marie Giné : « Mais on est dans ce que Mme Ballanéda a pu rapporter. On est donc dans l'emploi du passé composé, l'emploi du présent. Mais là effectivement on emploie le conditionnel. »

Pierre Ortal demande quel est l'avocat qui conseille d'employer le conditionnel pour le cas de Mme Ballanéda.

Marie Gine indique que l'avocat de la commune est Maître Constans du cabinet SCP Avocats VPNG & Associés, à 120€/heure hors taxes, qui apporte son expertise et son conseil à la commune.

Pierre Ortal demande que l'on communique au Conseil Municipal la recommandation rédigée par l'avocat.

Marie-Pierre Sadourny intervient : « On pourrait peut-être relire la délibération »

Raymond Pla : « Oui bien sûr »

Marie Giné commence à lire la délibération telle que rédigée.

Louis Klee précise qu'il est inutile de lire l'ensemble de la délibération, mais juste la partie concernée

Marie Gine reprend sa lecture sans tenir compte de la remarque :

« Mme Julie BALLANÉDA, élue lors des élections de 2020, a été adjointe bénéficiant d'une délégation jusqu'à ce qu'elle présente sa démission tant des fonctions d'adjointe que de sa qualité de conseillère municipale à compter du 27 décembre 2022.

Cette protection consiste uniquement à prendre en charge les frais d'avocat de l' élu. L' élu communique à la collectivité le nom de l'avocat qu'il a librement choisi et la convention conclue avec lui au titre de l'article 10 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques. La collectivité peut, toutefois, conclure une convention avec l'avocat choisi ou accepté par le demandeur.

La collectivité règle directement à l'avocat les frais prévus par la convention ou, si la convention n'a pas pu être conclue, la prise en charge des frais exposés est réglée à l' élu sur présentation des

factures acquittées par lui. La convention peut prévoir une prise en charge des frais au fur et à mesure de leur engagement, à titre d'avance et sur justificatif. Le règlement définitif intervient à la clôture de l'instance, sur présentation du compte détaillé prévu à l'article 12 du décret n° 2005-790 du 12 juillet 2005, relatif aux règles de déontologie de la profession d'avocat.

La collectivité se réserve le droit de ne prendre en charge qu'une partie des honoraires, lorsque le nombre d'heures facturées ou déjà réglées apparaît manifestement excessif. Ce caractère s'apprécie au regard des prestations effectivement accomplies, des pièces et des justificatifs produits ou de la nature des difficultés présentées par le dossier. Le règlement du solde incombe alors à l'élu. Cette réparation couvre les frais de procédure, dépens et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise, etc.) ainsi que les dommages-intérêts civils prononcés, le cas échéant, par le juge, à charge pour l'élu de restituer l'équivalent des sommes qu'il aurait perçues de la part de la partie adverse. Cette réparation se fait sans préjudice d'une éventuelle action récursoire ou en restitution de la commune en cas de faute personnelle.

Au vu de ces dispositions et de la demande de Mme Julie BALLANÉDA, il convient que le Conseil Municipal délibère pour accepter d'accorder la protection fonctionnelle.

CONSIDÉRANT QUE Mme Julie BALLANÉDA a demandé la protection instaurée par l'article L 2123-35 du code général des collectivités territoriales en raison de courriers anonymes injurieux adressés à différents destinataires en janvier 2023 et qui évoquent ses anciennes fonctions au sein de la municipalité d'ORTAFFA, d'après les informations que détient la collectivité, le jour de la rédaction du projet de délibération. Par la suite, Mme Julie BALLANÉDA a adressé un mail aux membres de l'assemblée afin d'apporter quelques éléments supplémentaires : cette dernière précise qu'elle a reçu à son domicile le 23 décembre 2022 une lettre anonyme calomnieuse et diffamatoire, lui faisant du chantage de démissionner de ses fonctions d'adjointe et du conseil municipal. Par ailleurs, elle précise que le 26 décembre 2022, elle a également reçu un courrier anonyme sur son lieu de travail, ce qui l'a décidé à démissionner. **Enfin, Mme BALLANÉDA déclare, le 18 janvier 2023, sa maman aurait elle aussi été destinataire d'un courrier anonyme contenant les mêmes propos calomnieux et diffamatoires, ainsi que sa grand-mère puis l'ensemble des élus du groupe DMO.**

CONSIDÉRANT QUE la collectivité publique est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation qui, dans l'exercice de leurs fonctions ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, ont été victimes des éléments suivants : menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages, dont ils peuvent être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer le préjudice susceptible d'en être résulté.

CONSIDÉRANT QUE cette obligation ne vaut que s'il ne s'agit pas d'une faute personnelle détachable des fonctions.

QU'AU VU de ces dispositions, il appartient au conseil municipal, par délibération, d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Mme Julie BALLANÉDA.

Le conseil municipal ACCORDE la protection fonctionnelle sollicitée à Mme BALLANÉDA. »

Louis Klee intervient pour préciser que le groupe DMO n'a pas demandé la lecture de l'intégralité de la délibération « Vous nous faites perdre notre temps. Vous nous lisez l'intégralité du document alors que vous devriez être dans la capacité de lire le morceau que nous contestons. C'est dans les considérant. Je vous rappelle que nous avons écrit. Nous ne cherchons pas à perdre du temps. Nous cherchons à en gagner. Mais effectivement votre stratégie fait que nous en perdons du temps. Je voudrais que vous le notiez. Ce qui nous convient pas c'est l'utilisation du conditionnel dans une phrase : « ... **le 18 janvier 2023, sa maman aurait elle aussi été destinataire...** » Dans la réalité Elle a été destinataire. Et d'ailleurs elle a tellement été destinataire, que ces lettres anonymes ont été déposées à la gendarmerie. Donc je ne vois aucune raison d'utiliser le conditionnel dans ce passage-là. Et c'est ça que je conteste, c'est ça que je me suis donné la peine d'écrire. Je ne comprends pas. Vous faites ce que vous voulez puisque vous avez la majorité, mais cela n'empêche pas que vous pouvez dire des choses qui sont pas extrêmement légales. »

Louis Klee précise que chaque fois le groupe DMO essaie de tendre la main dans les remarques faites pour dire qu'on va essayer d'être d'accord sur un minimum de choses. « Là on n'arrive même pas à tomber d'accord sur le conditionnel ou le présent. Je suis stupéfait »

Raymond Pla indique qu'il a bien noté ces remarques : « Ces remarques vont être dès demain transmises à l'avocat de la commune. Et nous respecterons le droit avec l'avocat de la commune ».

Louis Klee rappelle qu'il a déjà écrit une lettre à ce sujet.

Raymond Pla reprend : « Ceci dit, quand nous avons reçu la 1^{ère} lettre de démission de Mme Ballanéda, il était bien précisé qu'elle démissionnait pour raison personnelle. Jamais sur cette lettre... »

Louis Klee le coupe : « Tu ne réponds pas à la question. Je parle du conditionnel »

Raymond Pla répond qu'il vient de répondre à la question.

Pierre Ortal demande quelle est l'utilité de payer un avocat pour l'emploi d'un temps de conjugaison. : « Pourquoi avez-vous changé de temps ? Pourquoi faites-vous la différence entre le temps utilisé pour Marie-Pierre Sadourny ? Quelle est l'utilité ? »

Raymond Pla : « Mais on ne fait pas de différence »

Louis Klee : « Tu n'utilises pas le conditionnel dans les textes concernant Marie-Pierre Sadourny et ça c'est extrêmement gênant parce qu'on en fera quand même la comparaison. L'usage de ce conditionnel pour un juriste il a du sens. Peut-être pas dans ce conseil municipal, mais pour un juriste il fait sens. »

Marie Pierre Sadourny explique : « Aurait reçu un courrier c'est dans le sens où tout ça nous on l'a pas. D'accord c'est déposé en gendarmerie ».

Pierre Ortal : « Mais pas plus qu'on a ta lettre de demande de protection fonctionnelle ».

Marie Giné : « Mais si je vous l'ai remise »

Pierre Ortal : « Non. Vous nous avez remis une copie pas signée, datée du 3/2/23, alors que vous avez dit au précédent conseil municipal que vous l'aviez reçue le 27/03/23. Au même titre qu'on n'a pas la lettre d'insultes que vous avez reçue avec le maire début janvier. On n'a pas eu ces éléments-là. Ce n'est pas pour autant qu'on les remet en cause ».

Marie-Pierre Sadourny : « Vous avez déposé vos lettres en gendarmerie c'est très bien ».

Pierre Ortal : « Vous aussi ».

Marie Pierre Sadourny : « On a d'abord déposé l'article de presse avec des annotations au normographe ».

Louis Klee : « Mais on ne le remet pas en cause. Je ne vois pas l'intérêt de l'utilisation de ce conditionnel ; Je ne le comprends pas. Je vous ai proposé une rédaction de considérant qui ne pose aucun problème »

Pierre Ortal : « Il faudra alors demander à l'avocat, si la lettre qu'a reçue Raymond Pla est à mettre au conditionnel ou pas. Il faut poser toutes les questions »

Marie Pierre Sadourny : « Non il l'a reçue »

Pierre Ortal : « Il l'a reçue ? Moi je ne l'ai pas vue »

Louis Klee : « Demandez à l'avocat toutes ces fantaisies de rédaction, qu'est ce qu'elles signifient »
« comme vous craignez toutes les réponses vous l'envoyez à l'avocat, qui facture 120€/heure HT pour vous dire ça serait peut être pas mal d'enlever le conditionnel ou pas. En tout cas vous aurez payé une deuxième fois ». Louis Klee précise que le groupe DMO essaie de faire économiser tout cela et que la mairie rentre dans une logique rationnelle.

Marie-Pierre Sadourny : « Moi je trouve quand même que le dossier de Mme Ballaneda est quelque chose qui n'est pas évident. Pour elle et sa famille. J'aimerais qu'on ait toutes les précautions d'usage. Par contre, si on doit transformer, dans ce cas que ce dossier soit aussi en mairie. Dans ce cas on peut dire sur pièce . Moi ce qui me chagrine le plus c'est que la vie de Mme Ballaneda est étalée partout parce que le conseil municipal c'est public. Elle a la protection et c'est normal. Il faut être avec elle, Il faut l'accompagner. Dans ce cas que ce dossier soit en mairie, soit dans les archives de la mairie c'est tout.»

Pierre Ortal : « C'est bien parce que ça sera étalé partout, puisque c'est dans un PV que vous avez rédigé et qui sera rendu public, à partir de ce moment-là on ne laisse pas que cela peut être au conditionnel. Parce que cela sous-entend que ça aurait ou pas existé »

Raymond Pla : « Moi ça ne me dérange pas du tout. Puisque vous le voulez au présent nous le mettrons au présent. »

Louis Klee : « Très bien nous sommes d'accord »

20mn25

Raymond Pla veut passer au voix l'approbation du PV

Pierre Ortal indique que le groupe DMO a envoyé aussi des observations concernant le projet de PV. Il précise que ce PV est insincère, que des éléments sont manquants et rendent des décisions juridiquement fragiles. Le groupe DMO a communiqué le verbatim du CM ainsi qu'il puisse être lu et/ou réécouter l'enregistrement.

Raymond Pla indique qu'il ne lit pas les verbatims.

Pierre Ortal : « Tu devrais le relire et le comparer à votre projet de PV ». Il prévient une nouvelle fois : « Il y a des éléments manquants et inexacts dans votre PV qui sera donc juridiquement atta- quable ».

Louis Klee indique que le groupe DMO relèvera les erreurs. : « Vous avez la possibilité de lire le verbatim et votre PV officiel. A partir du moment où votre PV continue à être insincère et inexact et que c'est un document juridique vous prenez toutes vos responsabilités.

Il rappelle que le groupe DMO continuera à faire des recours gracieux qui, si ils ne sont pas suivis tout de suite, seront alors des recours contentieux. « en s'accumulant peut être quand même au tribunal administratif ils vont se dire mais qu'est qu'il se passe à Ortaffa ». Il précise que l'intérêt de tous serait raisonnablement de faire des PV qui tiennent la route.

Raymond Pla : « OK . Bien alors je passe ce compte rendu aux voix »

Pierre Ortal rappelle que ce n'est pas un compte rendu mais un procès verbal.

Raymond Pla reproche de vouloir jouer sur les mots .

Pierre Ortal : « Justement non » Il rappelle que le compte rendu d'un CM n'existe plus, et que le pro- cès verbal (PV) est un acte juridique.

Raymond Pla : « Je mets ce PV aux voix »

4 CONTRE : Danielle Fiquères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

10 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Louqarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny,

Louis Klee : « Donc vous aurez un recours »

23mn57

Raymond Pla passe à l'ODJ.
Finance

DÉCISION MODIFICATIVE DE RATTACHEMENT N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Raymond Pla passe la parole à Marie Giné qui explique qu'il est question d'ouvrir des crédits de 40K€ chacun aux chapitre 74 et 023 soit 80 K€. Ces ouvertures de crédits correspondent à des recettes non prévues au niveau du budget primitif 2023, puisque pas notifiées :

- 40 K€ de produits de services qui correspondent à des amendes de police
- 40 K€ correspondant à 2 fois 20K€ versés dans le cadre du fond de concours par la communauté de communes par rapport au projet de la ferme photovoltaïque

Parallèlement il est proposé d'ouvrir des crédits en section investissement au chapitre 21 pour 80K€ qui correspondent à ces crédits.

Danielle Figuères demande ce qu'on va faire comme investissements avec ces 80 K€.

Marie Giné explique qu'on ne sait pas pour l'instant à quoi ils vont servir et qu'on a 0 marge de manœuvre : « On est susceptible d'avoir des dépenses comme des raccordements ENEDIS, des frais de ce type qu'on est obligé de passer au chapitre 21. C'est par anticipation »

Pierre Ortal demande si ces frais ENEDIS font partie des investissements restant à faire et déjà prévus pour l'extension de l'école maternelle.

Marie Giné : on va avoir des frais supplémentaires avec ENEDIS, si jamais on a aussi des raccordements de particuliers par la commune

Pierre Ortal demande combien a attribué le communauté des communes pour la ferme photovoltaïque.

Marie Gine : 20 K€

Danielle Figuères précise les 40K€ : « Là on a les 20K€ de 2022 et les 20K€ de 2023 ».

Marie Giné confirme

Pierre Ortal demande si au sein de la commune il y a eu 40K€ d'amendes.

Marie-Pierre Sadourny explique que les amendes de police sur des communes de moins de 10 000 habitants sont récoltées et redistribuées par canton du département. Pour notre canton c'est 9 communes. Elle précise que depuis 2 ou 3 ans la somme à répartir dans le canton par an est d'environ 80K€.

Les conseillers départementaux avec les maires décident de redistribuer par commune en fonction des projets. : « Cette année 40 K€ seront affectés à Ortaffa pour 2023 sur des projets ».

Étant elle-même conseiller départemental avec son binôme Nicolas Garcia (Maire d'Elne), elle précise que la redistribution des amendes se calcule sur la durée du mandat (2026) des conseillers départementaux : « Il faut qu'à la fin du mandat toutes les communes du canton aient touché la même somme. Donc cette année c'est Ortaffa avec Montescot qui a un projet aussi ». « Après on fait année blanche ».

Pierre Ortal demande si ces projets sont attachés à des investissements ou pour du fonctionnement : « Un projet ? Ça participe au financement de quoi ? »

Marie-Pierre Sadourny : « Ça peut être du fonctionnement, mais aussi de l'investissement. Libre et pas libre, la commune le gère comme elle veut mais ça peut être aussi en lien avec la sécurité, avec la pédagogie sur la sécurité, les sens de circulation. Ça c'est ce qu'on conseille. »

Pierre Ortal demande si nous sommes contraints ou libres de le gérer comme on souhaite.

Marie-Pierre Sadourny : « L'idée c'est qu'il y ait un lien avec la sécurité »

Pierre Ortal demande combien en 2022 a reçu Ortaffa.

Marie Pierre Sadourny : « 30 K€ parce que nous avons des projets. Ça veut dire aussi que l'année prochain on ne l'aura pas. Ça sera d'autres communes »

Raymond Pla demande s'il y a des questions, des remarques et passe au vote

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny

32mn04

DÉCISION MODIFICATIVE DE VIREMENT N°2 DU BUDGET PRINCIPAL

Raymond Pla passe la parole à Marie Giné qui explique qu'il est proposé d'ouvrir des crédits au chapitre 67 (charges exceptionnelles) et de les déduire du chapitre 12 charges du personnel 023, parce qu'il manque 3100€ au chapitre 67 pour régler une dépense à la communauté des communes qu'on n'avait pas inscrite.

Danielle Figuères demande si ça n'a rien à voir avec le personnel.

Marie Giné confirme et précise qu'au chapitre 12 on a prévu suffisamment et qu'on a cette petite latitude de prendre le crédit sur ce chapitre.

Raymond Pla demande s'il y a des questions, des remarques et passe au vote.

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny

33mn38

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE CARIGNAN, ESPACE LA-TROBE.

Raymond Pla passe la parole à Marie-Pierre Sadourny qui explique que la commune a engagé une nouvelle réflexion afin de faire évoluer les tarifs. Pour avoir des prix qui correspondent au marché, les agents de la commune ont appelé toutes les communes limitrophes d'Ortaffa en demandant le prix des salles de capacités différentes en tenant compte de leur équipement.

Il s'avère que les prix votés en juillet 2022 sont trop chers et du coup on ne la loue pas.

Il faut revoir un petit peu à la baisse par rapport aux personnes qui souhaitent réserver pour un mariage, anniversaire ou baptême : passer de 1000€ à 400€ pour les habitants d'Ortaffa et 500€ pour les non-résidents. Une évaluation sera faite dans un an pour voir quels sont les résultats.

Elle explique qu'un état des lieux sera fait avant et après la location. Normalement il est compris dans cette location que les gens nettoient la salle. « On a eu des surprises cette année, il a fallu bien des fois passer derrière, du coup nous proposons un forfait de 250€ pour la prestation de ménage »

Une caution de 1000€ sera aussi demandée.

Elle précise que la salle même en étant de très grande qualité, il manque des équipements.

Danielle Figuères demande : « Qu'est qu'il manque comme équipements ? »

Marie Pierre Sadourny : « Un four et frigo professionnel »

Danielle Figuères demande si les gens qui louent ont accès à la régie.

Raymond Pla répond que non.

Marie Giné précise que les locataires apportent leur matériel son et lumière.

Marie-Pierre Sadourny indique que les gradins seront aussi retirés.

Pierre Ortal demande quelle est la différence de prix par rapport à la salle Déjean.

Raymond Pla répond : « 200€ et 300€ »

Marie Pierre Sadourny indique que la salle Déjean se loue très bien.

Pierre Ortal demande quelle est la différence en capacité d'accueil entre les 2 salles.

Raymond Pla : « Presque la même »

Pierre Ortal demande quelle sera l'organisation quand les 2 salles seront louées en même temps pour les équipes municipales. Il demande si cela a été chiffré.

Marie Pierre Sadourny : « On ne l'a pas chiffré parce que tout se fera pendant leur temps de travail le vendredi après midi et lundi matin pour les états de lieux. On ne sera pas sur des heures supplémentaires et des heures sur le week-end. S'il y a une intervention à faire le samedi ou le dimanche ça sera un élu qui sera là »

Pierre Ortal demande si les locataires auront accès au parvis de la salle et avec quelles contraintes (sonores, sécurité...) et demande la capacité d'accueil de personnes attablées ?

Marie Giné répond : « La capacité d'accueil de la salle est de 150 personnes. On n'ira pas au-delà »

Danielle Figuères : « Comment allez-vous contrôler » ?

Pierre Ortal indique que ce n'est pas possible d'avoir 150 personnes attablées dans cette salle. : « Vous avez dû fournir à la commission de sécurité, un plan de 150 personnes attablées »

Marie Giné répond : « On ne l'a pas encore fourni puisque la commission de sécurité pour des personnes attablées n'est pas passée »

Pierre Ortal : « La commission de sécurité passe à l'ouverture de la salle à la location avant d'avoir loué ». Il demande s'il a été fait une mise en situation de 150 personnes attablées dans la salle »

Marie Giné répond : « Non. Vous me demandez quelle est la capacité d'accueil de la salle »

Pierre Ortal : « Je vous repose la question, pour être clair » . Il redemande la capacité pour accueillir des personnes attablées. « On parle d'évènements familiaux, donc ce n'est pas pour voir un spectacle. C'est pour être autour de tables, passer des bons moments, danser... comment vous mettez 150 personnes attablées dans cette salle ? » Il précise qu'il faut être sûr parce que quand un locataire aura loué la salle pour 150 personnes, il faudra qu'il puisse installer 150 personnes attablées et un espace de danse, de buffets... « Ce n'est adapté pour »

Marie Giné répond : « On ne va pas définir des types d'évènements on va jamais faire ce genre de choses vis-à-vis de la commission de sécurité. Je ne comprends pas ce que vous dites et ce que vous insinuez. Ça me dérange. »

Pierre Ortal : «Je vais essayer d'être encore plus clair ». Nous avons une capacité maximum d'accueil.

Marie Giné : « Oui je le sais. Vous m'expliquez mon travail. Je suis ennuyée »

Pierre Ortal : « Je suis aussi ennuyé de devoir vous réexpliquer votre travail » Il redemande combien est-il prévu comme capacité d'accueil en mode réception et de personne attablées ?

Marie Giné : « Vous me demandez qu'elle est la capacité d'accueil de la salle »

Pierre Ortal : « Non, je vous demande la capacité d'accueil de personnes attablées de la salle en mode réception ».

Marie Giné : « Je vous ai répondu la capacité d'accueil des personnes sur les gradins 150. Nous n'allons pas organiser une manifestation sans nous assurer que nous pouvons le faire. »

Pierre Ortal demande qu'est ce qu'a prévu l'étude qu'ils ont faite à ce sujet dans cette salle, sur le parvis, heure de musique d'ouverture... La réponse à ces questions est d'autant plus importante que le prix proposé est extrêmement attractif. Il faut bien anticiper les conséquences sur les assurances, problème de voisinage, l'organisation des équipes...

Marie Pierre Sadourny répond qu'il n'y aura pas de repas sur le parvis seuls les cocktails en début de soirée seront admis sur le parvis.

Pierre Ortal demande jusqu'à quelle heure la nuit la salle est accessible.

Marie Pierre Sadourny : « De toute façon la salle on la laisse jusqu'au lundi matin »

Pierre Ortal : « Donc si des gens veulent faire un after jusqu'à 7 h du matin ils le font ? Qui contrôle cela ? »

Amélie Delmas : « On fera après des ajustements. S'il y a des abus, il y aura des nouvelles règles qui seront mises en place. Actuellement la salle est insonorisée. Normalement il ne devrait pas y avoir de débordement. Il n'y a pas d'autorisations spéciales pour faire un tapage nocturne »

Pierre Ortal : « Donc je suppose que vous avez prévu dans le contrat de location les restrictions nécessaires. C'est un prix très attractif. Vous dites avoir fait un comparatif précis. Ça veut dire que plein de gens vont vouloir accéder à cette salle. Très bien. Dans le lot, il y aura des dérapages. J'espère que vous les avez mesurés et anticipés ». Il précise que par exemple à Bages ils ne louent pas la salle des fêtes au-delà d'une certaine heure pour éviter les problèmes liés aux tapages nocturnes. Il indique que des problèmes ont déjà été constatés à la salle Déjean « En plus s'il n'y a personne de la mairie qui puisse encadrer un bien commun, je trouve ça dingue. »

Il précise qu'à la limite on peut faire plus confiance aux gens du village pour respecter le bien commun au village. Il ne prendrait pas le risque pour les locataires extérieurs au village.

Marie Pierre Sadourny : « De l'extérieur, il n'y en aura pas beaucoup. Notre but c'est de louer la salle ». Elle précise qu'au tarif actuel on ne l'a pas encore louée.

Marie Pierre Pineau propose de faire un tarif supplémentaire (150€/200€) pour ceux qui veulent utiliser le parvis.

Raymond Pla indique qu'on fixera les horaires.

Pierre Ortal recommande des règles d'utilisation strictes de la salle et son parvis. De même il recommande de proposer la salle à la location pour des conférences, soirées CE, spectacles...

Louis Klee indique : « D'un point de vue juridique, il faut veiller à ce que la commune ne soit pas impliquée dans quelques problèmes que ce soit »

Marie Pierre Sadourny : « Là on a joué sur le prix. On n'a pas changé le contrat rédigé l'année dernière. Il y a toujours le samedi soir dans la nuit un élu qui passera pour voir si tout se passe bien »

Raymond Pla demande s'il y a des questions, des remarques et passe au vote

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuières, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny

52 mn15

RETRAIT DU PÉRIMÈTRE d'OPAH

Raymond Pla explique que provisoirement la commune n'est pas en capacité de faire face à tous les investissements. Il propose de retirer la commune de OPAH.

Raymond Pla demande s'il y a des questions, des remarques et passe au vote

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny

Louis Klee indique : « Je comprends que vu la situation financière c'est compliqué. Après toutes les économies qu'on peut faire doivent s'inscrire dans une économie plus globale et de savoir sur quoi on économise vraiment »

Marie Pierre Sadourny : « Sur tout »

53 mn 48

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Raymond Pla passe la parole à Marie Giné qui explique : « Nous devons ouvrir un nouveau grade au niveau de la filière technique, parce qu'on a un agent qui a obtenu par le biais de la promotion interne le grade d'agent de maîtrise. Donc s'il y a une ouverture de ce poste au tableau d'avancement, ça permettra à monsieur le maire de le nommer à ce grade. »

Danielle Figuères demande si pour l'instant on ouvre juste la possibilité.

Marie Giné répond : « Pour l'instant vous ouvrez le poste. A partir du moment où il est ouvert, monsieur le maire pourra nommer un agent à ce grade . Chaque année, il y a une campagne organisée par le centre de gestion, qui permet de présenter des agents en fonction de leurs états de service, de leur ancienneté, de leur formation à jour, leur parcours professionnel... On a la possibilité de les présenter à la promotion interne de certains grades. On a un agent qui en avait fait la demande. On a monté un dossier qu'on a présenté et sa candidature a été retenue. Donc il peut être promu.»

Danielle Figuères demande s'il y aura à nouveau à délibérer pour la promotion.

Marie Giné répond que non et précise que l'année prochaine ou un autre agent sera aussi promu ou bien si un agent venait à obtenir un concours dans la collectivité et qui faisait la demande d'être nommé.

André Girbal demande quelle est la catégorie.

Marie Giné précise que c'est un C+ au plus haut de la grille des C+ Agent de maîtrise. Après ça passe à la catégorie B Technicien.

Pierre Ortal demande des précisions sur le tableau des effectifs « Je comprends qu'il y a 21 personnes ». Il demande s'ils sont bien compris dans le budget.

Marie Giné précise que les agents territoriaux sont des fonctionnaires recrutés à partir du droit public : « Vous avez 3 Adjoints Techniques Territoriaux qui correspondent aux animateurs qui interviennent sur le temps de la restauration scolaire : 2 agents + 1 troisième ADSM en remplacement du congé maternité de Marion Vernay »

Elle indique que Marion Vernay revient en juillet après son congés parental (01/05 au 30/06/23). Elle ne sera pas remplacée pendant son congé parental.

Les 2 adjoints administratifs territoriaux correspondent à l'agent d'accueil actuellement en poste en emploi aidé et il y avait l'agent en charge du CCAS et des animations. Même si ce poste n'est plus effectif, on a laissé le tableau d'effectifs en l'état. On a pris une marge de sécurité de pouvoir recruter une seconde personne pour de l'accroissement temporaire ou saisonnier en fonction de besoins particuliers ou occasionnels »

Pierre Ortal demande si cela correspond à ce qui est inscrit au budget.

Marie Giné : « Non. Les budgets ont été travaillés avec le départ en congé parental de 2 mois avec un non remplacement, avec un agent à 35 h temps plein qui n'a été remplacé à raison que de 27h, et enfin cet emploi qui court jusqu'au mois de mai. »

Raymond Pla demande s'il y a des questions, des remarques et passe au vote.

14 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny

1h 0 mn 11s

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORTAFFA

Raymond Pla indique que tous les élus ont été destinataires de ce projet.

Raymond Pla demande s'il y a des remarques et questions.

Personne du groupe majoritaire n'intervient.

Pierre Ortal demande s'il existe déjà un règlement intérieur.

Raymond Pla et Marie Giné répondent que non.

Pierre Ortal précise que de ce fait, la municipalité ne respecte pas les dispositions légales et réglementaires puisque le règlement intérieur devait être établi dans les 6 mois suivant l'installation du conseil municipal.

Raymond Pla et Marie Giné confirment.

Pierre Ortal propose qu'avant de voter le règlement tel que présenté, il y ait une commission spéciale qui puisse se réunir pour étudier le texte et les références légales, réglementaires prévues par le CGCT et la jurisprudence en vigueur. : « Ça serait judicieux qu'on puisse en parler. Comme il n'y a pas de règlement existant à Ortaffa, ce règlement sera la référence pour la fin de ce mandat et pour la suite. Ça sera la manière dont on peut concevoir la démocratie locale et de quelle manière on a envie de la faire évoluer. »

Louis klee : « C'est un texte qui mériterait véritablement d'être retravaillé. Ce que nous vous proposons c'est que ce soit retravaillé. Parce qu'en l'état des choses ça ne va pas. »

Raymond Pla : « Ça ne vous convient pas »

Louis Klee précise que ce n'est pas simplement ça : « Ce n'est pas que ça nous ne convient pas. Moi je ne personnalise pas un certain nombre de démarches que j'ai qui ne sont pas égotiques. On a besoin de restaurer le réglementaire et le juridique. On propose d'avoir un groupe de travail pour discuter ensemble de manière raisonnable, à partir de règlements type, de la jurisprudence... sinon si on discute en conseil municipal d'un truc aussi important on en a pour un bon moment ».

Raymond Pla : « Non moi je veux le mettre aux voix c'est tout »

Louis Klee : « Tel qu'il est ? »

Raymond Pla : « Oui à part que vous y apportiez des amendements. Nous on est là pour les écouter. »

Pierre Ortal souligne que nous sommes à mi-mandat, que cela fait donc plus de 2 ans ½ que ce règlement devait être établi et regrette que le maire ne souhaite pas qu'on puisse travailler ensemble sur ce règlement intérieur.

Pierre Ortal demande qu'on respecte les 4 règles de bases obligatoires du CGCT. Il commence à lire la 1^{ère} concernant les modalités d'organisation du débat d'orientation budgétaire qui doit se dérouler deux mois avant le vote du budget (Facultatif).

Silence

Pierre Ortal : « C'est une obligation pour les villes de + de 1000 habitants ? » .

Silence

Pierre Ortal demande à Marie Giné : « Répondez moi. Vous dites NON de la tête. Donc Oui ?, Non ? je ne sais pas. »

Marie Giné : « Je vous regarde. Je vous écoute »

Pierre Ortal demande si quelqu'un l'a contrôlé ?

Silence

Marie Pierre Sadourny et Raymond Pla précisent qu'on n'a pas l'obligation de faire un débat d'orientation budgétaire.

Marie Giné : « Déjà je ne comprends pas la phrase, c'est pour ça que j'écoute, mais j'ai du mal à comprendre »

Pierre Ortal : « Vous ne comprenez pas ma phrase ? »

Marie Giné : « Non »

Pierre Ortal : « On ne va pas fonctionner comme ça. Je pense que vous allez passer à votre vote... »

Rémy David en ricanant: « Être égotique... »

Raymond Pla, Marie Pierre Sadourny et Marie Giné sourient.

Pierre Ortal réagit face à ces propos et attitudes vexatoires en rappelant au maire et au groupe majoritaire, qu'il n'est pas là pour se faire moquer : « On va arrêter de perdre du temps face à des gens qui se moquent ou qui font les silencieux. Le maire veut porter ça au vote... »

Louis Klee : « On fera un recours »

Pierre Ortal rappelle aussi que la municipalité est soumise au droit d'accès aux documents administratifs et doit respecter le code des relations entre le public et l'administration. De même qu'elle doit respecter la jurisprudence sur les droits de l'opposition, ainsi que la réforme des règles de publicité et de conservation des procès-verbaux en vigueur.

Il précise « On veut éviter d'avoir à faire des recours. On vous propose de prendre le temps de travailler ensemble. Le maire a répondu que Non. Et vous répondez tous par votre silence que ça vous convient ».

Louis Klee : « On essaie de discuter chaque fois. De faire des propositions. Je suis très gêné par la réaction. Je ne comprends pas sur le règlement intérieur, l'intérêt bien compris de la mairie c'est quand même d'essayer de voir si on est bien dans les clous ou pas. Nous on vous dit qu'on n'est pas dans les clous »

Raymond Pla : « Et bien nous on vous dit qu'on l'est »

Louis Klee : « D'ailleurs t'es tellement dans les clous, Raymond que tu devrais te poser quelques questions. Combien as-tu été obligé de retirer de délibérations ? »

Raymond Pla sourit.

Pierre Ortal : « Ça te fait sourire aussi ? C'est par très respectueux par rapport au travail des conseillers, parce que ce n'est vraiment pas drôle de devoir faire des recours ».

Raymond Pla : « De toutes façons chaque fois que nous écrivons quelque chose ça sera contesté »

Louis Klee : « Non ce n'est pas vrai »

Raymond Pla : « Ce règlement intérieur a été travaillé par l'avocat de la commune »

Pierre Ortal : « Ah bon ? Encore... lequel ? »

Marie Pierre Sadourny intervient pour dire que le public dans la salle doit être silencieux.

Raymond Pla : « Il ne doit pas avoir des ricanements pour être clair »

Louis Klee : « J'ai entendu des ricanements, mais ils n'étaient pas dans mon dos » *(NDLR le groupe DMO a été positionné dos au public)*

Marie Pierre Sadourny : « Concernant le règlement intérieur c'est vrai qu'il aurait du exister 6 mois après notre élection. Il a le mérite d'exister. On n'en avait pas. C'est le cadre de travail au sein du conseil municipal. Après que vous souhaitiez le faire évoluer, parfait. Il faut qu'il ressemble à ce qu'on est aussi »

Pierre Ortal : « Vous l'avez travaillé et préparé entre vous »

Marie Pierre Sadourny : « Bien-sûr »

Pierre Ortal regrette que le groupe DMO n'ait pas été convié à ce travail. : « Ce qui me surprend, Marie Pierre, c'est que tu reconnais aujourd'hui qu'il n'y avait pas de règlement intérieur, alors que vous avez tous déclaré qu'il y en avait un. Vous avez même fait voter des décisions en référence à un règlement. »

Marie Pierre Sadourny : « Moi j'étais persuadée et convaincue qu'il y en avait un »

Pierre Ortal : « Vous êtes tous convaincus que de choses existent sauf qu'elles n'existent pas »

Marie Pierre Sadourny : « Toi le premier. On a tous découverts qu'il n'existait pas »

Pierre Ortal : « Non. On vous l'a demandé. On vous propose de travailler ensemble dessus. C'est quand même flagrant que vous ne vouliez pas »

Raymond Pla passe la parole à Amélie Delmas qui lit une recherche qu'elle vient trouver sur internet : « Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut ainsi se doter de règles propres visant à faciliter son fonctionnement et à améliorer la qualité de ses travaux. Il y a bien de mention obligatoire. Pour tout ce qui est débat d'orientation budgétaire, c'est précisé que ce sont pour des communes de + de 3500 habitants. Après il y a 3 autres points qui sont dans le règlement »

Pierre Ortal : « Je vous enverrai le texte et les éléments. C'est pour cela qu'on vous propose qu'on travaille tous ensemble en amont ».

Louis Klee : « Je ne peux pas voter un texte qui n'est pas d'équerre »

Marie Pierre Sadourny : « Moi je dis que c'est à l'ordre du jour. Que ça a le mérite d'exister. Qu'il soit imparfait je peux l'entendre. Qu'on puisse le faire évoluer bien sûr. L'intérêt pour nous c'est de le faire évoluer tout au long du mandat pour avoir un règlement intérieur qui corresponde à nos besoins et nos attentes. Moi je pense qu'en l'état il y répond »

Pierre Ortal : « Donc tu penses que quand vous faites un amalgame entre les droits des élus et les droits d'un groupe d'opposition cela répond à nos attentes ? » « Vous ne parlez pas du droit de l'opposition, vous faites la référence au droit des élus de s'exprimer dans le bulletin municipal » Il précise que ça ne doit pas limiter le droit d'expression d'un groupe d'opposition.

Marie Pierre Sadourny : « Qui est en plus déclaré comme le vôtre . Mais c'est marqué ça ? »

Marie Gine : « Non »

Pierre Ortal : « Non il n'y a rien. Vous attribuez 430 caractères par élu. Sur la base de quoi ? Comment est fait le calcul ? »

Raymond Pla : « C'est la loi »

Pierre Ortal précise que le droit d'expression de l'opposition a un espace d'expression suffisant et équitable et proportionnel au nombre de sièges détenus par le groupe d'opposition.

Louis Klee : « Pourquoi continuer à discuter avec des gens qui n'ont pas envie de discuter. On vous dit un certain nombre de choses. Vous n'avez pas envie de relire nos textes. On fera un recours et on transmettra au tribunal administratif qui jugera. Mon souci c'est d'avoir des procédures plus fiables. Je propose d'avoir des procédures plus fiables et on me rit au nez... ce n'est pas bien ».

Raymond Pla intervient pour arrêter les discussions et passe au vote.

4 CONTRE : Danielle Fiquères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal

10 POUR : Mathieu Baiques, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Louqarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny,

1h 18 mn

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Mesures de restrictions sur l'usage de la ressource en eau.

Raymond Pla indique que lors du dernier conseil d'administration de l'association des maires du département, ils ont travaillé avec le Préfet et les services de la préfecture, pour établir une charte d'engagement municipal pour qu'il y ait un exemple donné par toutes les collectivités et faire passer le message aux habitants pour mobiliser chacun de nos administrés parce que la ressource en eau de notre département est dans une situation très compliquée. Les nappes phréatiques de notre département sont dans un état très grave. S'il avait voulu écouter les chiffres qui lui ont été donnés, aujourd'hui nous ne serions pas en alerte renforcée mais en cas de crise. C'est-à-dire qu'aucune personne ne pourrait arroser quoi que ce soit.

Ce que nous avons convenu :

1. Préparer la continuité en alimentation d'eau potable pour les habitants de la commune, en s'assurant de la disponibilité de la ressource et en signalant aux services de l'état toute difficulté éventuelle.
2. S'assurer de la bonne mise en œuvre des restrictions prévues par les arrêtés préfectoraux des restrictions des usages de l'eau, en particulier en ce qui concerne les obligations de la commune (interdiction d'arrosage, nettoyage) et celles qui concernent les particuliers (interdiction de remplissage de piscines individuelles, d'arrosage des pelouses).
3. Déclencher rapidement un plan d'économies maximales sur l'ensemble des équipements et bâtiments de la commune, par exemple sur la gestion des piscines municipales, des bâtiments communaux et des centres de loisirs.
4. Lancer une concertation territoriale avec la population, les acteurs économiques, associatifs ou sportifs pour rechercher des économies d'eau supplémentaires et les mettre en œuvre dans le cadre d'un engagement volontaire.
5. Conduire des opérations d'information à destination de la population et des touristes sur les restrictions applicables et sur les écogestes (affichage municipal, flyers, réunions publiques, réseaux sociaux communaux, bulletins d'information communaux, etc.).
6. Prendre un arrêté municipal reprenant les arrêtés préfectoraux de restrictions afin d'améliorer l'information des particuliers et le cas échéant de pouvoir exercer des contrôles fondés sur le pouvoir de police du maire.
7. Mettre en place, ou aider à la mise en place, des récupérateurs d'eau de pluie et tout système individuel d'économie d'eau potable là où c'est possible.
8. Afficher à la mairie et dans les principaux espaces publics le logo « Ma commune s'engage. Économisons l'eau ! »
9. Désigner un élu référent « eau »

Raymond Pla indique que des contrôles seront fait. Les gens qui ont eu une autorisation de faire une piscine peuvent faire le 1^{er} remplissage. Tout complément de piscines actuelles est strictement interdit.

Cette charte sera communiquée à toute la population et affichée sur tous les panneaux d'affichage de la commune.

Nous pensons que les 226 communes adhéreront à cette charte, ce qui nous donnera la possibilité d'obtenir une dérogation préfectorale concernant l'arrosage des jardins potagers qui reste jusqu'à ce jour interdit.

Raymond Pla annonce que les contrôles vont commencer à partir du 1^{er} mai par la gendarmerie, police de l'eau et police municipale.

La charte a été votée à l'unanimité par l'association des maires. « Qui peut s'opposer à l'arrosage des jardins potagers sachant que certains utilisent les jardins potagers comme une distraction, d'autres en ont besoin pour pouvoir manger des légumes. »

Il indique que la DGS a réuni les agents techniques de la commune pour inspecter toutes les robinetteries des écoles et établissements communaux, voir ce que l'on peut faire pour économiser l'eau (fermeture eau potager, raccordement anarchique des gens du voyage sur le réseau en toute impunité).

La situation est très grave, catastrophique. 7 communes de l'arrondissement n'ont plus d'eau potable. La ressource en eau de la commune est aussi vulnérable comme pour l'ensemble du département. Si tout le monde s'y met et économise l'eau, peut être que nous pourrions passer un été normal.

Il précise que les agriculteurs ne peuvent consommer que 50% de la consommation de l'an dernier. La situation est dramatique. Certains préfèrent perdre une récolte pour sauver leurs vergers.

Il souhaite que les élus montrent l'exemple à ce sujet et fassent passer le message à l'ensemble des consommateurs d'eau.

Il précise qu'en cas de pénurie d'eau potable la communauté de communes et l'état prendront en charge le ravitaillement. Pour les mas isolés, non raccordés aux réseaux, dépendants de forages, si il y a pénurie, il faut le signaler.

Louis Klee indique que l'état nous avertit aujourd'hui de ce qu'il faut faire alors que l'on sait l'origine de ces choses depuis 40 ans. Maintenant on est obligé de changer de pratiques. Il est d'accord avec la charte mais grince des dents sur la politique de l'état. Il faut que cela remonte.

Raymond Pla : « Je suis d'accord avec toi ». Il confirme qu'ils en ont fait part au préfet.

Marie Pierre Pineau regrette que les lotisseurs ne proposent pas pour toutes les constructions actuelles, de récupérer l'eau des douches pour pouvoir alimenter les chasses d'eau.

Pierre Ortal précise qu'en effet, notamment dans notre village, il y a eu une sur-urbanisation et artificialisation des sols non maîtrisées sans anticipation des conséquences. Aucun récupérateur des eaux pluviales, aucun système de récupération et recyclage des eaux grises dans les logements, écoles et bâtiments communaux n'ont été prévus.

Il précise que les hébergements touristiques ont des chartes écoresponsables pour les équipements et la sensibilisation aux éco-gestes et économie de l'eau depuis plus de 10 ans : « Que nos équipements ne soient pas écoresponsables, ça a été la volonté d'élus qui ne l'a pas permis, parce qu'ils n'y ont pas pensé »

Compte tenu de l'urgence de la situation Louis Klee propose au maire : « Ça serait intéressant de faire une réunion publique, pour mobiliser et présenter les principaux éco-gestes »

Raymond Pla préfère commencer par l'édition du bulletin municipal et propose comme référent eau Michel Barcelo.

Marie Giné indique qu'il y a aussi un plan d'économie d'eau travaillé à l'échelle de la commune avec les agents : « Pour identifier au niveau de nos bâtiments, espaces publics, au niveau du fonctionnement comment est utilisée l'eau et comment on pouvait mieux maîtriser cette consommation en eau. L'école élémentaire est identifiée comme la plus consommatrice d'eau. Nous ne sommes pas équipés de mousseurs au niveau de la robinetterie, en plus nous avons des boutons poussoirs qui sont une catastrophe parce que les enfants ne consomment pas toute l'eau qui coule de ces robinets. Nous sommes en train d'y travailler mais comme vous le savez nous n'avons pas les finances pour nous. Donc nous essayons d'identifier les sites où nous pouvons récupérer des robinets pour les échanger avec les boutons poussoirs de l'école. Nous allons en mettre certains hors service et investir en mousseurs sur certains des points d'eau. Nous allons aussi couper les points d'eau du cimetière parce qu'il est interdit d'arroser les plantes en cette période de grande sécheresse. » Elle précise que l'aire de jeux des enfants continuera à être alimentée en eau, mais le robinet poussoir sera changé et un investissement pour acheter un mousseur sera fait. L'intervention de la balayeuse sera limitée à 1 fois par semaine au lieu de 2.

Raymond Pla précise que chaque passage de la balayeuse consomme 150 L d'eau. « Tout ça on le compte et on essaie de trouver des solutions ».

Pierre Ortal demande ce qu'il en est sur la récupération des eaux pluviales sur les bâtiments publics.

Marie Giné indique qu'une réflexion est engagée. « Le 1^{er} lieu qui serait équipé serait l'école élémentaire où on pourrait sensibiliser les enfants et collecter de l'eau. Une expérience sera aussi menée aux ateliers municipaux pour mettre en place un collecteur d'eau de pluie qui permettra de nettoyer certains équipements. »

Louis Klee insiste sur le fait d'avoir la bonne expertise, la question de comment on prend les décisions au niveau de la commune et l'appropriation par la population.

Raymond Pla indique : « Nous avons travaillé avec les enseignants de l'école et dans le cadre de l'information que nous allons distribuer à la population les enfants vont imager la partie écogestes de la population »

Marie Pierre Sadourny précise : « On aurait pu prendre le parti comme a fait le Préfet, d'afficher sur les panneaux d'affichage les interdits. On a pris le parti de partir à l'envers et d'amener tout ça à une prise de conscience. » Elle indique que les jardinières seront décorées par des fleurs en bois ou fer des écoles et de la junior association.

Louis Klee signale que des maires de communes voisines ont fait des réunions publiques avec l'ensemble des concitoyens pour en parler.

Pierre Ortal précise qu'une réunion publique permettrait aussi de sensibiliser la population et partager l'expérience de bonnes pratiques réalisables du quotidien avec des gestes simples pour économiser durablement l'eau.

Marie Pierre Pineau et Rémy David approuvent.

Louis Klee précise qu'il y a des compétences dans le conseil municipal pour faire une réunion publique pédagogique. Il insiste sur la nécessité de la faire pour expliquer et répondre aux questions des gens.

Raymond Pla confirme que la charte d'engagement municipal a été votée par le conseil municipal.

1h53mn24

Raymond Pla donne une information sur le changement d'horaires de l'école élémentaire à partir de la rentrée de septembre 2023 :

Le matin ouverture du portail 8h20, début des cours 8h30, fin des cours 12h,

L'après-midi ouverture du portail 13h50, début des cours 14h, fin des cours 16h30.

1h54mn26

Louis Klee intervient pour demander : « Il y avait la ruse du conditionnel, mais il y avait une chose aussi qui manquait, qui était que le patron de Julie avait reçu une lettre anonyme et c'est pas mentionné. C'est une bonne chose que ce soit complet » Il rappelle qu'il a envoyé un considérant qu'il recommande d'envoyer à l'avocat « Je doute fort qu'il les rejette » .

Louis Klee demande où on en est avec les associations ? « Elles ont une certaine inquiétude quant aux charges et quant à la situation. Ça serait bien qu'il y ait une discussion avec les associations ».

Raymond Pla : « Nous n'avons pas avancé. Dès que les choses vont se calmer au niveau du secrétariat et du travail que nous avons à faire, nous reprendrons ce dossier. A ce jour nous en sommes au même point d'information donné il y a 2 mois. Tant qu'on ne dit rien c'est que tout va bien. On n'a pas le temps de s'en occuper.

Marie Pierre Sadourny indique : « Qu'elles ne s'inquiètent pas. Tout va bien ».

1h56mn39

Pierre Ortal informe le conseil municipal qu'il a été victime d'un acte de vandalisme et de détérioration volontaire saccageant une grande vasque d'ornement avec l'arbuste s'y trouvant, devant le portail de son habitation et de son activité d'agrotourisme. Il précise que le policier municipal est venu constater et qu'il a porté plainte à la gendarmerie d'Elne. Il condamne l'acte qui vient après une lettre anonyme qui le vise. Il espère qu'il n'y aura pas d'autres problèmes malveillants à son égard. « Pour le moment je ne demande pas de protection fonctionnelle, mais s'il y a un autre acte je la demanderai »

Raymond Pla : « Très bien, merci et bonne soirée »

Fin du CM.

1h59mn